

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 19 Janvier 1849. No. 37.

### NOUVELLES DIVERSES.

**ÉTATS-ROMAINS.**—Un bateau à vapeur, arrivé le 10, de Civita-Vecchia, apporte la nouvelle que le Pape n'a pas voulu recevoir la députation qui lui avait été envoyée de Rome, et que, par suite de ce refus, on pensait à former un gouvernement provisoire. Le Pape paraît décidé à rester à Gaëte jusqu'après les fêtes de Noël. Il a fait transporter dans cette ville les ornemens pontificaux nécessaires pour la célébration de cette fête.

La Gazette de Rome annonce le départ pour Naples de M. de Genitz, chargé d'affaires de Russie; de Ravenstein, chargé d'affaires de Belgique; marquis Pareto, ministre de Sardaigne; Gagliati san Juliano, chargé d'affaires de Naples; Sen Frisconi, vice-président de la chambre des députés de Rome; cardinal Ruffini Sforza; comte G. Marchetti, Mgr. Mertel, marquis L. Paolucci, membres du sénat; L. Rezzi, député de Rieti; prince Corsini, sénateur de Rome. Quelques-uns de ces noms sont rendus à Gaëte.

La nouvelle, arrivée à Rome le 6 décembre que le gouvernement français songeait à intervenir à main armée dans les affaires du pays, y a produit une émotion extraordinaire. Le discours du général Cavaignac et les instructions données à l'envoyé de la République n'avaient pas fait comprendre à quel point la France rejetait l'idée d'une action violente sur le gouvernement politique des États-Romains, et le malentendu a donné lieu à des explications très-vives entre les députés et le ministère Marniani.

Après une discussion sommaire, où M. Bona parte a affirmé que le chef du pouvoir exécutif en France a "des sympathies pour l'Autriche, la Russie et l'Angleterre," la chambre a adopté à l'unanimité une déclaration ainsi conçue :

"Le conseil des députés s'associe au ministère pour protester contre les projets exposés par le général Cavaignac, dans la séance de l'Assemblée nationale française du 28 novembre dernier."

Nous trouvons dans l'Alba, de Florence, des nouvelles de Rome du 8 de ce mois. Le haut-conseil a adressé au peuple et à la garde nationale des États-Pontificaux deux notifications où il déclare adhérer aux décisions de la chambre des députés. Il invite en outre, le ministère à garder résolument sa position, et le peuple et l'armée à veiller au maintien de l'ordre.

Le général Zucchi, qui est toujours à Bologne, a, dit-on, fait des nominations de sa propre autorité, et provoqué une réunion d'officiers, pour lui annoncer qu'ils relevaient de lui et non du ministère romain. D'un autre côté, le ministère, échauffant dans l'appui des deux chambres, a déclaré qu'il ne reconnaissait pas au général Zucchi le titre de commissaire de Sa Sainteté qu'il a pris dans un ordre du jour adressé à l'armée. En conséquence, il est enjoint à toutes les autorités civiles et militaires de ne tenir aucun compte des ordres du général et de n'obéir, sous peine de trahison, qu'aux instructions parties directement du cabinet de Rome.

Le marquis Sacchetti qui le gouvernement avait envoyé à Gaëte est rentré à Rome le 6. Il a eu quelques difficultés à obtenir une entrevue du Pape, qui lui a répondu très brièvement qu'il avait pourvu aux affaires de Rome en nommant une commission spéciale. On attend la députation envoyée à Gaëte après le marquis Sacchetti, et l'on doute qu'elle ait été reçue.

Le ministère a, dit-on, donné l'ordre d'arrêter le général Zucchi.

**PIE IX ET LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.**—Indépendamment de la lettre que nous avons publiée avant-hier, la correspondance suivante a été échangée entre M. le président du conseil et le Saint-Père.

Lettre du général Cavaignac à Sa Sainteté.

Paris, le 3 décembre 1848.

Très-Saint-Père,

J'adresse à Votre Sainteté, par l'un de mes aides-de-camp, cette dépêche et celle ci-jointe de M. l'archevêque de Nîmes, votre nonce près le gouvernement de la République.

La nation française, profondément affligée des chagrins dont Votre Sainteté a été assailli dans les derniers jours, a été aussi profondément touchée du sentiment de confiance paternelle qui portait Votre Sainteté à venir lui demander momentanément une hospitalité qu'elle sera heureuse et fière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de Votre Sainteté.

Je vous écris donc pour qu'aucun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de votre première résolution pour en détourner Votre Sainteté.

La République, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse, que votre présence au milieu d'elle lui annonce, et qu'elle accueillera avec la dignité et le respect religieux qui conviennent à cette grande et généreuse nation.

J'ai éprouvé le besoin de donner à Votre Sainteté cette assurance, et je fais des vœux pour qu'elle lui parvienne sans retard prolongé.

C'est dans ces sentiments, Très-Saint-Père, que je suis votre fils respectueux,

Général CAVAIGNAC.

Monsieur le général,

Je vous ai adressé, par l'intermédiaire de M. de Corbelli, une lettre pour exprimer à la France mes sentiments paternels et mon extrême reconnaissance. Cette reconnaissance s'accroît de plus en plus à la vue des nouvelles démarches que vous faites auprès de moi, Monsieur le général, en votre propre nom et au nom de la France, en m'envoyant un de vos aides-de-camp avec une lettre, pour m'offrir l'hospitalité sur une terre qui a été et qui est toujours fertile en esprits éminemment catholiques et dévoués au Saint-Siège. Et

ici mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter, où je pourrai réparer de ma propre main, sur la grande et généreuse famille française les bénédictions apostoliques.

"Que si la Providence m'a conduit par des voies surprenantes dans le lieu où je me trouve momentanément, sans la moindre préméditation, ni le moindre concert, cela ne m'empêche point, même ici, de me prosterner devant Dieu, dont je suis le vicaire, quoique indigné, le suppliant de faire descendre ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur la France entière."

Donné à Gaëte, le 20 décembre 1848.

Le Pape PIE IX.

**BORGHÈSE.**—Une correspondance de Rome a eu pour objet de parler du prince Borghèse, et a osé lui attribuer dans les déplorables scènes du 16, le rôle le plus odieux. Nous sommes autorisés à donner le démenti le plus formel à cette horrible calomnie.

**SUISSE.**—Nous recevons communication de la note par laquelle le Cardinal Soglia a protesté au nom du Souverain-Pontife contre la captivité de Mgr. l'Évêque de Lausanne et Genève :

DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTÉTÉ,  
10 novembre 1848.

M.M. les bourgmestres et conseil d'Etat de l'honorable canton de Berne. Directoire fédéral.

Dans le moment même où le Saint-Père, avec une juste confiance, s'attendait à voir arriver une réponse satisfaisante à la note que le soussigné Cardinal Secrétaire d'Etat avait eu l'honneur d'adresser à Vos Seigneurs Excellences, sous la date du 30 septembre dernier, un fâcheux événement est venu renouveler sa douleur. Les autorités fribourgeoises ont procédé à des voies de fait contre la personne même du vénérable Evêque de Lausanne et Genève.

Une circulaire où le Prélat rappelait aux fidèles les obligations relatives à l'acte religieux du serment, une circulaire où il ne prononçait aucun jugement, où il ne faisait aucune réflexion sur les lois cantonales, mais où il avertissait seulement les fidèles d'examiner dans leur conscience si la promesse qu'on exigeait d'eux était conforme aux lois de Dieu et de l'Eglise, avant de la donner sans restriction; une circulaire enfin, à laquelle il défendait aux curés d'ajouter aucun commentaire, a été considérée par les autorités fribourgeoises comme une déclaration que la Constitution du canton était hérétique. Et, sur ce motif, elles ont fait intimé à l'Evêque que cette même circulaire, si elle n'était pas révoquée, ou toute autre publication faite sans autorisation préalable du gouvernement, serait regardée et punie comme un acte de révolte et de provocation à la désobéissance aux lois.

Le gouvernement de Fribourg a trouvé aussi un grief contre l'Evêque dans le refus de celui-ci de se soumettre aux lois qui sont entièrement dépendre de l'autorité civile la collature des bénéfices ecclésiastiques, et qui prétendent régier l'enseignement même théologique.

La constance avec laquelle, dans ces deux questions, l'Evêque a sauvegardé un droit qui n'était pas son droit, mais celui de l'Eglise, a paru un motif suffisant à un seul des cinq cantons, dont les populations catholiques composent le diocèse de Lausanne et Genève, non-seulement de lever violemment de sa résidence, mais encore de le garder en prison comme un coupable d'Etat.

Le soussigné Cardinal Secrétaire d'Etat croit inutile d'expliquer ici les raisons qui empêchaient Mgr. Marilley d'agir dans ces deux occasions autrement qu'il ne l'a fait. Il est de toute évidence que les catholiques se trouvent dans l'impossibilité de prêter un serment civil sans aucune réserve pour l'obéissance qui est due aux lois de Dieu et de l'Eglise. D'ailleurs, ce point, aussi bien que celui de la liberté que l'Eglise doit avoir dans son enseignement et dans le choix de ses pasteurs, se trouve assez développé dans la note précitée du 30 septembre.

Le Saint-Père ne peut donc ni refuser, ni même faire attendre l'appui de sa voix apostolique à un évêque innocent. Et, en réclamant la liberté du prélat et son prompt retour à son siège, il croit agir non-seulement d'après la justice, mais dans l'intérêt même du gouvernement; parmi les catholiques un certain nombre, sans doute, en levant leurs regards au-dessus de la terre, béniront le Seigneur d'avoir donné à la Suisse un de ces exemples qui raniment la foi dans les peuples; mais d'autres, peut-être, si aucune voix ne s'élevait pour la défense de la justice, pourraient se croire autorisés par la nécessité à opposer la violence contre la violence; et le cœur paternel de Sa Sainteté aurait encore la douleur de voir s'aggraver cette malheureuse plaie que les haines politiques ont ouverte dans le sein de la Suisse.

Le soussigné n'en doute pas, Vos Seigneurs Excellences reconnaitront la justice de cette réclamation, et voudront bien en faire communication le plus tôt possible aux autorités du canton de Fribourg, en y ajoutant leurs bons offices. Il profite de cette occasion pour vous renouveler l'expression de sa plus haute considération.

J. CARDINAL SOGLIA.

**LES JOURNAUX ROUGES.**—A l'égard du Saint-Père, nous ne pouvons que citer les lignes suivantes du *Contemporain* : les paroles nous manquent pour exprimer l'indignation qu'elles nous causent, et le meilleur châtiement que nous puissions leur infliger, c'est de continuer à les livrer, dans leur crudité au mépris de l'Europe.

Quand Pie IX tournera ses pensées vers ces moments où l'étendard du peuple arrivait de front au Quirinal, oh ! qu'il sera bien convaincu que la seule, la véritable bannière du Vainqueur du Christ est la bannière du peuple !

Si le peuple avait voulu refaire tout son gouvernement, et tourner le dos au Quirinal, courir au Capitole et y proclamer la République, quelle force humaine eût pu l'en empêcher ? aucune. Venise et la Sicile auraient suivi l'exem-

ple, tous les républicains d'Italie avaient un centre. Eh bien ! dites-le, Pontife à jamais vénérable, était-ce nous qui tendions des embûches à votre trône, ou était-ce les satellites de l'absolutisme, des éternels ennemis de l'Italie ? Il ne fallait que la volonté de quelques hommes, et aujourd'hui, à l'heure où nous écrivons, Rome serait républicaine ; il ne faut pas se faire d'illusion, elle serait républicaine. Qui donc a arrêté sur les lèvres du peuple cette parole rénovatrice ? Le peuple n'a plus peur de perdre son importance politique par la perte de la papauté. Non, si par exemple un autre que Pie IX se fût trouvé placé sur la chaire de Saint-Pierre, Rome aurait proposé un autre but à ses désirs d'émancipation, elle aurait voulu ressusciter un nom qui l'a faite glorieuse dans les temps anciens, et qui aujourd'hui n'aurait certes pas manqué de lui donner une place magnifique entre les cités italiennes. Mais comme Rome n'est pas ingrate, comme elle ne désespère pas de se remettre à la tête de la résurrection d'Italie, elle a respecté religieusement votre existence politique. Mériterait-elle désormais le nom d'ingrate, d'incrédule, de forense ? Non, elle a la confiance que vous chasserez les pervers qui vous oppriment, que vous lui présenterez votre front lumineux et que vous tendrez la main à cet étendard que vous offrez, suppliant, mais résolu et confiant, le peuple de Rome. Courage ! un peuple généreux doit on n'avoir pas de prince ou l'avoir plus généreux que lui !

Voilà comme parle le journal de M. Sterbini.

Et en même temps, ce gouvernement, dont les organes tiennent un pareil langage, tremble lui-même devant les vrais maîtres de Rome, devant les chefs du cercle populaire. Il faut voir comme parlent et comme agissent ces autocrates du palais Fiano, ces tout-puissants clubistes, qui ont à leur porte des sentinelles du bataillon de la Speranza, dont la princesse Fiano se fait un plaisir de traiter les gardes d'honneur, et qui font porter leurs ordres par les dragons à pied et à cheval. Les journaux radicaux se disputent la gloire de servir de *Moniteurs* à leurs décrets, et les ministres Muzzarelli, Lugati et Campello se font inscrire parmi ses membres.

Voici quel mes-uns des arrêtés de cet étrange pouvoir : Le 17 novembre au soir, le cercle populaire se déclare en permanence. Il se constitue centre de correspondance entre le peuple et le gouvernement. Il prend sous sa protection l'école de la Speranza et emploiera en faveur de cette école toute son influence. Il ordonne qu'une médaille de grand module sera frappée en commémoration du 16 novembre, et envoyée à tous les bataillons et à toutes les compagnies des corps qui se trouvaient à Rome dans cette journée. Il apprend l'arrestation du père Gavazzi, et aussitôt il adresse au ministre de l'intérieur une demande, pour mettre en liberté cet honorable personnage, contre qui il n'y avait d'autre motif de poursuite que le bon plaisir du précédent ministre. Enfin, le 20 au soir, il décrète la cessation de sa permanence, mais il continuera à se faire l'interprète des vœux du peuple, et en attendant, il donne des certificats de civisme à la garde nationale et à tous les héros du 16. Puis il s'avance, "sous l'escorte des élèves de la Speranza," en compagnie des légionnaires et du peuple, pour faire une démonstration de tumultueuses félicitations sous les fenêtres du ministre Campello.

**L'ÉVÊQUE DE LANGRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE.**—Mgr. Paris, évêque de Langres, s'exprime comme suit :

"Je viens un instant à cette tribune, et je ne crains pas de me faire l'organe, non-seulement de toutes les consciences catholiques, mais de toutes les âmes religieuses et libres, pour dire ce que, notre douleur profonde, nous font éprouver de consolations les sympathies respectueuses que rencontra parmi vous le nom de notre Chef suprême, de notre Père spirituel.—L'initiative émise par le gouvernement, le vote si remarquable de l'Assemblée dans sa séance d'hier, la démonstration par laquelle elle vient de répondre à la communication de M. le ministre, tout cela, messieurs, est digne du vieux honneur français ! (Sensation.) Tout cela appellera les bénédictions de Dieu sur nos institutions et sur notre patrie. (Très-bien ! très-bien !) — Soyez donc félicités, messieurs, soyez bénis au nom de la France... (Interruption à gauche.) — De toutes parts : (Très-bien ! très-bien !) — Qui serez bénis au nom de l'Eglise et au nom du monde catholique tout entier. (Très-vive approbation. Mouvement prolongé.)

**L'ANGLETERRE.**—L'Angleterre a voulu aussi offrir ses secours au Saint-Père : cette offre honore la grande nation protestante, et lui sera certainement comptée dans les des- sains de la Providence. Voici ce que nous lisons dans le *Morning-Herald* du 30 novembre :

"Nous apprenons par Naples que l'on s'attendait de puis quelque temps aux malheurs de Pie IX. Dans la prévision de la fuite de Sa Sainteté, l'amiral sir William Parker, commandant en chef de la station de la Méditerranée, avait expédié, il y a quinze jours, le sloop à vapeur de Sa Majesté *Bull Dog*, commandant A.-C. Key, à Civita-Vecchia, pour couvrir et protéger sa retraite, le recevoir à bord, et le conduire partout où il pourrait désirer se rendre."

**ANGLETERRE.**—M. SS. l'évêque de Canbyopolis, vicaire apostolique du district de Londres, et Wiseman, évêque de Mellipotamos, son coadjuteur, ont publié une Lettre Pastorale à l'effet d'ordonner des prières solennelles pour N. S. P. le Pape Pie IX.

**ACTIVATION RÉPUBLICAINE EN ALLEMAGNE.**—On redoute de nouveau dans le sud de l'Allemagne une insurrection républicaine. On écrit de Mannheim, grand-duché de Bade 25 novembre :

"Toutes les nouvelles qui nous parviennent de l'Oberland s'accroissent à dire l'on y appréhende une troisième tentative d'insurrection sur une échelle beaucoup plus étendue que les deux précédentes."

D'un autre côté, on lit dans la *Gazette de Cologne* les nouvelles suivantes sous la date de Mayence, (*Hesse-Darmstadt*) 25 novembre :

"Depuis quelques jours notre ville est devenue tous les soirs

le théâtre de troubles de la part des soldats. Ceux-ci, fréquentant des estaminets défendus, quelques-uns ont été arrêtés et conduits à la citadelle : les autres se sont portés à des démonstrations et ont demandé la délivrance de leurs camarades ; au-cours mêmes ont poussé des cris de : *Vive Hecker ! vive la République !* D'autres détachemens de troupes ont refusé d'arrêter les perturbateurs, qui ont voulu se rendre, au nombre d'environ 150, chez le général, pour exiger la délivrance de leurs camarades, mais deux officiers sont parvenus à les disperser à coups de sabre."

**DÉCLARATION.**—En Prusse, le roi a fait à la municipalité de Berlin une déclaration remarquable :

"Vous avez parlé de votre fidélité, je parierais de la mienne. La fidélité prend une forme différente dans les différentes situations. C'est le cœur navré, que j'ai pris les dernières mesures, mais je n'ai agi ainsi que par devoir et suivant ma conscience. J'ai agi pour vous, afin de délivrer ma vieille et bonne ville de Berlin des hommes de sang, de tyrannie et de dépotisme. Soyez cependant convaincus que je ne me départirai pas de ce que j'ai promis. Mon appui ne vous manquera pas."

### REQUÊTE.

Aux honorables communes de la Province du Canada, assemblées en parlement.

L'humble pétition des soussignés, médecins et chirurgiens, résidant admis à pratiquer en cette province et domiciliés dans le Bas-Canada;

VOUS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que dans l'avant-dernière session du parlement provincial il a été passé un acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour y régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Que dans l'humble opinion de vos pétitionnaires, cet acte est défectueux dans son principe; peu satisfaisant dans son opération, et insuffisant à tous égards, pour les fins qu'on y avait en vue.

Que l'expérience acquise sur la mise à effet de cet acte depuis sa passation est entièrement d'accord avec l'opinion émise ci-dessus; que des difficultés se sont élevées sans cesse sur la constitution même de la corporation que la loi avait voulu établir, sur ses attributions et ses pouvoirs, et sur le mode de procéder qu'on y devait suivre, d'où sont résultées l'inefficacité de son action, l'incertitude et la contestation sur la régularité de ses procédés, et le manque de confiance de la majorité des membres de la profession.

Qu'on pourrait remédier à ces inconvénients en rappelant le dit acte, et pourvoyant par une nouvelle loi aux réglemens de l'étude de la profession et du mode d'admission, sans qu'il fut besoin d'une corporation de la nature de celle qui existe maintenant, agissant par l'intermédiaire d'un petit nombre de médecins siégeant alternativement à Québec et à Montréal; qu'on devrait y substituer des bureaux d'examineurs, l'un à Montréal, l'autre à Québec, pour s'occuper de l'admission des étudiants et du règlement de leurs études, tant pour la pratique de la médecine, de la chirurgie et des accouchemens, que pour la pratique de la pharmacie et de l'art de dentiste.

Que quant aux réglemens qui peuvent être nécessaires, affectant plus particulièrement les médecins déjà admis à la profession, et l'intérêt public en général en tant qu'il est concerné, vos pétitionnaires espèrent un meilleur résultat d'une loi fondée sur des bases justes et libérales, et où le législateur définirait ses intentions au moyen de dispositions précises, que de réglemens adoptés par la corporation actuelle, laquelle vos pétitionnaires ne croient pas adaptée aux besoins et aux circonstances du pays, à la dissémination du très grand nombre des médecins dans les campagnes, et à la nécessité d'encourager sans distinction les jeunes gens qui, ayant de l'étude, du talent et de l'émulation, se disposeraient à embrasser la profession médicale.

Qu'un bureau d'examineurs dans chacune des deux grandes villes, élu par le corps de la profession, serait bien moins dispendieux pour les élèves et pour les membres de la profession, que l'organisation actuelle; que pareils bureaux composés d'hommes jouissant de la confiance de leurs confrères dans chaque district, ne nécessiteraient aucuns déboursés de la part des élèves, pour leurs frais de voyages, ni ceux des examinateurs qui se trouveraient assez récompensés par l'honneur de faire partie de ces bureaux; que chacun de ces bureaux agirait dans sa circonscription pour les fins ci-dessus énumérées, mais sans le pouvoir vague- ment donné de passer des réglemens pour lier tous les membres de la profession, réglemens qui ne pourraient être adoptés et mis à effet par un nombre de médecins résidant dans les villes, et en particulier par les gouverneurs de la corporation actuelle, sans les plus grandes difficultés et des graves inconvénients.

Pourquoi vos pétitionnaires vous supplient respectueusement de prendre en considération leur présente requête, et qu'après vous être convaincus de l'inefficacité de la loi actuelle, il vous plaise et en substituer une autre conformément aux vœux ci-dessus exprimés, ou autrement de telle manière que dans votre sagesse vous trouvez convenable, etc.

Et suivent les signatures de plus de cent médecins.

Le steamer *Lou Janderry*, allant de Sligo à Liverpool fut surpris le 1er de décembre par une horrible tempête; il y avait à bord cent cinquante émigrants irlandais pour l'Amérique; il était presque nuit, et le vent était si furieux que rien ne pouvait résister sur le pont. Alors le capitaine fit descendre, dans une petite cabine ou chambre d'entrepont, qui n'avait que 13 pieds sur 11, les 150 émigrants irlandais, qui se trouvèrent entassés les uns sur les autres dans un appartement, où à peine on aurait pu loger 40 personnes. Ce qu'il y eut de pis, c'est qu'on ferma la porte sur eux, et qu'ils se trouvèrent privés de toute espèce d'air; le steamer continua sa route pendant la nuit; mais le lendemain matin en ouvrant la porte de la cabine, quel horrible spectacle! Soixante-et-douze cadavres mutilés, déchirés, étaient pressés

les uns contre les autres; leurs habits déchirés, en pièces, les mains et le visage en sang, les chairs tombant par lambeaux; le père dans les bras de sa fille; la mère tenant le corps de son frère. On peut mieux s'imaginer dans quelques conceptions ses pauvres malheureux ont rendu leur dernier soupir, qu'il ne serait possible de le décrire: ils ont été suffoqués.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 19 JANVIER 1849.

M. ETIENNE PARENT,

LE PRÊTRE, ET LE SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ. (Suite.)

Le prêtre, ce qu'il fut autrefois dans la société, ce qu'il est maintenant et ce qu'il devrait être, tel est le grave et imposant sujet qu'aborde M. Et. Parent après ces considérations préliminaires sur le spiritualisme social. Si la critique s'attache encore à son travail, ce n'est pas par un sentiment ennemi qu'il l'anime. L'auteur a le reconnaître, un noble but perce dans ce travail, et l'on reconnaît la stricte droiture de l'auteur à n'être ni égaré, ni égaré des écarts, qu'avec les égards que méritent les doctrines de ses vus. D'ailleurs, les beautés de son ouvrage, les aperçus pleins de vérité, les grands enseignements qu'elle renferme; tout cela, présenté sous les formes d'un style parlés presque la perfection, est plus que suffisant pour faire battre d'une émotion de complaisance, le cœur d'un compatriote, et pour le disposer à une critique sans fiel.

Maintenant, rassuré par la pureté de mes motifs et confiant dans la force de la vérité, je me mets à la besogne. — D'abord, une analyse rapide de tout le travail.

Autrefois le prêtre occupait un rang distingué dans l'échelle sociale. Les peuples le regardaient comme leur flambeau. L'autorité, le respect dont il jouissait, était celui du père dans la famille. Aujourd'hui, c'est un homme relégué au fond du sanctuaire, auquel on refuse toute action sur l'ordre social et ce sont ceux qui "sacrifient à leur vanité, à leur ambition, à leur avare, à leur sensualité, les intérêts, le bonheur des peuples," qui ont ainsi restreint le rôle du prêtre. Un ordre de choses si contraire aux desseins évidents de Dieu, semble au lecteur être amené par une incomparable perversion de la raison humaine. Mais ce qui l'indigne surtout, c'est que le prêtre semble prêt, en apparence, à accepter cette condition de puria. Car selon lui, il se régit par là? à ne prêcher que la morale privée, et à n'exercer d'action que sur l'individu; renonçant par conséquent à "diriger le mouvement religieux, dont il dispose, dans des vues de progrès social et humanitaire." Et pourtant le prêtre doit "considérer ce progrès comme la fin première de la religion." Ici-bas, comme l'œuvre par excellence des sociétés "chrétiennes, et la voie la plus sûre pour arriver à la "patrie éternelle." La conséquence de l'exclusion du sacerdoce du drame social, c'est encore que l'éducation des prêtres a été généralement négligée à l'endroit de la morale publique et des sciences politiques. Et cependant le prêtre étant le ministre de Dieu, dont on ne peut nier la sollicitude pour les grands intérêts de l'humanité, il n'est prêtre qu'à demi, si l'on demeure indifférent ou étranger au mouvement social. Au reste, M. Parent veut que l'action sociale du prêtre soit spirituelle; il répugne à l'idée de le traîner sur la place publique, ou de le mêler aux disputes éphémères des partis. Il ne veut que rappeler des devoirs qu'il n'est pas plus au pouvoir du prêtre de repousser, qu'il n'est en celui des hommes de l'en exempter. Ces devoirs regardent les fonctions de l'âme; ils consistent à mettre sans cesse la société en garde contre l'oubli des choses spirituelles et à surveiller le grand travail de l'homme, pour mettre l'équilibre entre les deux principes constitutifs de son être, l'esprit et la matière. C'est le prêtre qui le premier a dit aux hommes qu'ils étaient créés pour la société. C'est le prêtre principalement, et non le besoin matériel, qui a pu décider le genre humain à vivre en société, puisqu'il fallait à celui-ci le sentiment d'une obligation morale pour être limité à faire les sacrifices et à s'astreindre au dévouement que requiert ce mode de vie. Voilà le fait que confirme l'histoire. Pour parler des siècles chrétiens, en particulier, c'est au prêtre que fut due la réédification de la société européenne; jusqu'au 16me. ou 17me siècle, le prêtre fut réellement l'instituteur, le législateur, le directeur suprême du monde civilisé. M. Parent décrit ensuite, avec beaucoup de vérité et de talent, l'immobilité des efforts que l'on fit, depuis les grandes commotions du dernier siècle et du nôtre, pour reconstituer la société sans le prêtre, ou ce qui est pis encore, en asservissant le prêtre au pouvoir temporel. On n'aura trouvé le dernier mot du progrès obtenu par l'introduction du système de la majorité (la grande et seule amélioration du régime moderne), que lorsque l'élément spirituel exercera la somme et l'espèce d'influence et d'action qui lui est propre; mais il ajoute que cet élément, qui ne s'est pas toujours exercé avec la mesure et de la manière la plus sage et la plus utile, doit s'élever, se renouer, s'agrandir. Dans les vues d'un Dieu juste et bienfaisant, une portion de l'humanité n'a pas dû être créée pour être exploitée par l'autre; mais le créateur, de vouloir que les hommes, en s'unissant pour travailler à l'œuvre commune, en supportassent également les peines, et en partageassent fraternellement les avantages. De là, la théorie sociale résumée dans ces trois mots: Liberté, Egalité, Fraternité.

Après avoir jeté un nouveau regard sur l'œuvre du prêtre qui avait presque complètement opéré l'émancipation du monde, il s'afflige qu'il se soit arrêté dans sa marche. Combien il eût été grand et beau de sa part, qu'après avoir moralisé et spiritualisé l'homme; il eût entrepris de moraliser et spiritualiser la société; ce qui veut dire, qu'il aurait dû préparer et amener graduellement les peuples à l'état de liberté, d'égalité, de fraternité universelles, pleines et entières, qui est conséquence dernière, mais nécessaire, mais inévitable de la nouvelle loi. Malheureusement au contraire, on vit le prêtre s'isoler de la cause des peuples, la cause du progrès constant et illimité, la cause du spiritualisme en un mot. La conséquence de cela,

c'est que les peuples s'abandonnèrent à des chefs pervers, "les démagogues," qui les exploitèrent plus méchamment que leurs tyrans, et se servirent pour cela de leurs passions et de leurs instincts les plus mauvais. De là, de déplorables maux; de là, la douleur profonde des peuples, qui n'avaient plus pour reposer leur tête que les débris épars de toutes leurs puissances. Mais imprégné de l'idée régénératrice. La Providence a couronné de la tiare un Pontife à cœur magnanime, qui n'a pas craint de se présenter comme une digne pour renouer le despotisme. Ici, M. Parent bondit de joie. Il invite le prêtre à imiter ces grands exemples, et au bout de la voie, où il l'invite à rentrer, il lui prédit qu'il trouvera cette unité religieuse sous laquelle l'unité humaine, vers laquelle on croit marcher, ne sera peut-être jamais qu'un grand rêve. Si le temps n'eût manqué à M. Parent, il en serait venu à l'application de sa théorie. Cependant il ne laisse pas les jeunes gens de l'Institut sans leur donner, avec une concision toute algébrique, des formules directrices sur le mode et les moyens d'action du prêtre. Cette action sera paternellement absolue pendant l'enfance des sociétés; tutélaire pendant leur adolescence; amicale, modératrice pendant leur jeunesse; fraternelle, persuasive pendant leur virilité; encourageante, régénératrice pendant leur vieillesse; toujours indulgente, tolérante, éclairée; car là git sa force, sa vie.

Inutile, après cette simple analyse, de faire remarquer la hauteur des vues de M. Parent, et la beauté de l'harmonie qu'il sait produire, en pinçant habilement la corde religieuse. Hommage au lecteur, souhaits de progrès dans ses nobles inspirations. Que ne n'est-il donné de le seconder par les rapides réflexions auxquelles je vais me livrer!

Dans le grand procès de la liberté, M. Parent a pris le rôle de défenseur. Et certes, qui ne voudrait être l'avocat de la fille du ciel? Mais il y a une progéniture bâtarde, qui prend le même nom que sa rivale pour usurper ses droits. C'est contre celle-là que je me déclencherai, autant de fois que M. Parent s'embellira en confondant avec l'autre. Et la raison de ma conduite est p. e. de justice, parce qu'il calomnie le prêtre toutes les fois qu'il tombera dans cette confusion d'idées.

Le prêtre joua autrefois un grand et utile rôle dans le drame social. M. Parent ne saurait être trop juste en proclamant ce fait. Depuis longtemps les conducteurs égarés des nations lui ont tracés, dans des vues aussi aveugles qu'elles sont injustifiables, un cercle beaucoup trop rétréci. Je ne demandai pas grâce pour ces grands pêcheurs que le lecteur flagelle avec une rigueur méritée. Mais je ne puis abonder dans son sens, quand il reproche au prêtre d'accepter la condition des Fiers Sicambres, lorsque celui-ci ne veut que se mettre en dehors du grand tourbillon de la politique du temps. Il expose ses conclusions jusqu'à l'extrême, quand il croit que le prêtre n'a plus d'action que sur l'individu, et qu'il ne mêle pas l'action qui lui est propre à cette multiplicité de forces motrices qui fléchissent en divers sens l'humanité, parce qu'il n'est pas la milieu du conflit haurant et puissant de l'humanité ses adversaires. Il se trompe quand il juge que le prêtre aujourd'hui limite son action à la morale privée, et qu'il ne peut diriger le mouvement religieux, dont il dispose, dans des vues de progrès social et humanitaire. M. le lecteur, aura raison si les hommes appelés à rompre le levier populaire, et à administrer les intérêts sociaux, ne paraissent plus à où le prêtre exerce une action, non pas seulement individuelle, mais bien collective sur les grands comme sur les petits, sur la société entière. Mais, que l'incertitude ou l'indifférence fasse place à la foi des temps anciens; que du haut de la chaire le prêtre répète devant une société croyante, la parole d'amour, qui tomba une première fois d'une bouche divine; en d'autres mots, qu'il préche simplement l'Evangile, et il ne manquera pas de redevenir le grand ressort qui communiquera le mouvement à l'humanité.

Voyez quelle étonnante action le christianisme à son origine exerça sur la société, à mesure qu'il put s'y infiltrer et la pénétrer. Or, cette action il l'exerça par la force intrinsèque de ses enseignements. A mesure que les nations devinrent chrétiennes, les lois comme les mœurs se modifièrent sur le style chrétien. Le droit des gens, l'ordre politique, l'ordre civil, tous les rapports des hommes entre eux, sentirent l'influence de ces dogmes qui font de la fraternité et de l'amour mutuel, un précepte marchant de pair avec le précepte de l'amour de Dieu lui-même. Aujourd'hui, si le foyer sacré de l'amour fraternel est presque éteint, c'est que le christianisme en deuil peut adresser aux peuples ingrats cet autre reproche: "J'ai élevé des enfants, et ils m'ont méprisé." (Isaie. 1.) Selon la grande pensée d'un grand écrivain de l'époque, l'Eglise est l'incarnation permanente du Fils de Dieu, pour perpétuer dans la suite des siècles l'œuvre du Sauveur. Or, le prêtre c'est la personnification de l'action de l'Eglise, l'action du prêtre, ce doit donc être l'action du Christ lui-même. Hé bien, le Christ ne se fit pas le tribun des peuples opprimés; il ne fit pas entendre sa voix dans l'enceinte bruyante et tumultueuse où se dressent les tribunes politiques. Pourtant, il devait avoir des entrailles pour tant de nationalités dévorées par ce Minotaure qu'on appellait l'Empire Romain. Il devait avoir des entrailles pour s'attendrir aux lamentations de tant d'esclaves qui rongeaient, avec désespoir, leur pesantes chaînes. Cependant, que fit-il? Il se contenta d'enseigner aux opprimés comme aux oppresseurs, aux esclaves comme à leurs tyrans, à s'adresser à Dieu en lui disant: Notre Père. Voilà ce qu'il fit pour établir la fraternité, l'amour. Que fit-il pour inculquer les principes du pouvoir et du devoir? Pour l'éducation des gouvernants, il prononça ces paroles fécondes en résultats sociaux: "Que celui, qui est le premier parmi vous soit le serviteur des autres;" et pour celle des gouvernés: "Rendez à César ce qui appartient à César." Plus tard, attaché à la croix, il dit aux rois, par son dévouement: "Rois, (ou si vous voulez, présidents, mandataires des peuples) je vous ai donné l'exemple, afin que vous fussiez comme j'ai fait." Mais aussi par son obéissance, il donnait aux peuples une leçon amolgue. La conséquence de ces enseignements, c'est que les gouvernants sont faits pour les gouvernés, et qu'en style chrétien leurs fonctions doivent s'appeler des charges. Mais une autre conséquence également strict, c'est que la subordination des administrés est le corollaire du dévouement des administrants. Que les peuples et leurs

chefs aillent entendre ces doctrines, au pied de la tribune sacrée, et le prêtre n'aura que l'honneur de monter à la tribune profane.

Est-ce donc que je blâme les illustres membres du clergé français qui ont accepté des sièges dans l'Assemblée Constituante? Point du tout; cet expédient était presque nécessaire pour faire entendre la voix de l'Eglise à des gens que celle-ci ne pouvait atteindre ailleurs. Mais cet état présent n'est peut-être pas le type de la perfection. On ne voit pas d'ecclésiastiques dans le Congrès des Etats-Unis. Leur ôter les droits civils et politiques communs aux autres citoyens, c'est faire outrage à la liberté, sans doute. Mais ils ont de leur côté à consulter l'opportunité en les exerçant.

Est-ce donc que je blâme le droit public du moyen-âge, qui avait fait au prêtre une si large part dans le gouvernement des choses humaines? Tant s'en faut: j'admire l'organisation de la grande famille catholique, à cette époque. Et si l'on doit juger des institutions par leurs conséquences pratiques, j'aime bien mieux ce droit public, qui remettait la décision des grands différends politiques et sociaux à l'impartialité d'un Père commun, que celui d'aujourd'hui, qui fait disputer ces différends dans des clubs furibonds, pour les faire décider ensuite dans la rue, par le jugement du péon et de l'insurrection. Mais ne parlons plus de ces arrangements sociaux d'un autre temps. Ils n'étaient possibles que par l'unité religieuse détruite par la grande hérésie du seizième siècle. Et M. Parent ne veut pas nous ramener à ce régime, les mêmes qu'il souhaite que le prêtre intervienne dans les grands et importants rapports des gouvernants et des gouvernés, d'un pays avec un autre, des différents membres de la grande famille humaine entre eux. Car il ne prétend parler que d'une intervention toute spirituelle; il ne veut pas que le prêtre usurpe la place, le rôle du pouvoir civil, chargé lui spécialement du soin des affaires temporelles.

Comme le lecteur attentif peut en juger, le mode et l'espèce d'action sociale, que M. Parent veut attribuer au prêtre, ne sont pas distinctement dessinés. Il veut que le prêtre soit formé aux sciences politiques, qu'il se mêle au drame social, qu'il intervienne dans les différends internationaux dans ceux des gouvernants avec les gouvernés, qu'il fasse couler le front aux "Fiers Sicambres," etc. Cependant il lui défend de descendre sur la place publique et de se mêler aux disputes des partis; il le concentre dans une action toute spirituelle; il veut même qu'on le restreigne par la loi, s'il le faut, dans ses attributions. Tout cela n'est pas facile à concilier. Si je change le mot de l'évangile dans les paroles mêmes du lecteur, je trouve bien qu'en étant l'épée au prêtre on doit lui laisser la parole. Mais, c'est par la parole qu'il est appelé à exercer son immense influence. Mais d'où l'annoncerait-il? Si l'épée de la tribune ou de la chaire? Autre question beaucoup plus grave. Où ira-t-il puiser cette parole puissante à l'aide de laquelle il doit diriger le mouvement religieux vers le progrès social et humanitaire? Car M. Parent observe qu'il peut lui arriver, par les lumières de coumettre des méprises funestes, et de se jeter au travers de toutes les idées nouvelles en politique, bonnes ou mauvaises. Pour le guider, il lui offre une espèce d'étoile polaire. "Si une nouvelle idée politique est une de celles dont le triomphe est écrit là-haut," que le prêtre se garde de lui faire opposition, mais qu'il la favorise de sa sage intervention. Maintenant, plus d'embarras; évidemment l'idée nouvelle, marquée du cachet divin, est l'égalité et la fraternité, un moyen de l'extension universelle du régime de la liberté. Que le prêtre dans s'efforce de faire pour la liberté, qu'il s'élève à la hauteur de la liberté sur le grand chemin du progrès; qu'il dirige le triomphe de l'humanité qui se porte elle-même à la hauteur de la liberté, et qu'il étouffe dans son berceau tout monarque ou tout despote depuis dix-huit siècles et demi. Voilà l'idée que je propose à M. Parent, et la conséquence nécessaire de la doctrine de l'Evangile, de la réalisation, c'est la triomphe des idées et des constitutions libérales et démocratiques-républicaines. Hé bien, soit; que ce Monsieur abandonne dans son sens, je n'ai pas d'objection. Sans avoir la prétention d'émettre mon système moi aussi, je crois que les temps ne roulent pas toujours en cercle, mais qu'ils suivent aussi la ligne droite; je crois qu'il ne faut pas prendre des institutions conçues par le temps et par les abus, pour le type éternel de la société. Voilà pourquoi je ne repousse pas la liberté; voilà pourquoi je ne blâme pas la rénovation de certaines institutions sociales. Mais aussi quand on parle de liberté, je veux que ce soit de cette liberté qui est fille du ciel, qui est compagne chérie de la religion. Je regrette donc que M. Parent ait dit, sans une distinction préalable, que le prêtre s'était isolé des peuples, quand il aurait pu et dû les aider dans leur lutte pour la liberté. Je ne le trouve ni exact, ni juste en cet endroit; parce qu'il commet un anachronisme impardonnable dans l'exposé des faits; et qu'il ne fait pas leur part de blâme à ceux qui le méritent. Il n'est pas exact, quand il affirme que le prêtre fut le législateur suprême de la société jusqu'au 16e. et 17e. siècle. A-t-il donc oublié que longtemps avant cette époque les "Fiers Sicambres" ne voulaient plus courber le front? A-t-il oublié que les Rois, soutenus de ces hautes et fortes intelligences en qui réside, selon lui, la souveraineté de l'univers, avaient nié aux Papes le droit d'intervenir dans les rapports des gouvernants et des gouvernés? A-t-il oublié que le prêtre avait été lui-même courbé sous le joug de l'autorité temporelle? A-t-il oublié la jalousie des Rois et la rancune des parlementaires? Si M. Parent eût recueilli ses souvenirs, il se serait convaincu que, plusieurs siècles avant la révolution de 89, le prêtre gémissait sous le despotisme du pouvoir civil, bien loin d'être en mesure d'affranchir les autres; et, soit dit en passant, le sort, que lui a fait la législation révolutionnaire, est le même et pis encore. Il n'est pas juste de dire que si les peuples s'abandonnèrent à la direction de chefs pervers, ce ne fut qu'après avoir été délaissés de leurs protecteurs naturels, et d'expliquer ainsi Luther, et Voltaire, et les Encyclopédistes, et enfin Robespierre.

Luther partit dans l'empire spirituel, comme Attila dans l'empire temporel. Il fut le fléau de Dieu. Ce ne fut pas à propos de liberté que Luther parut, mais à propos de disputes religieuses. Si la réforme à sa naissance fut républicaine, ce fut dans le sens aristocratique, parce que ses premiers adeptes furent des gentilshommes, des nobles que préoccupait encore la remembrance de leur pouvoir déclin. Ces Messieurs auraient vu volontiers le retour des seigneurs suscités; mais leur fervour n'alla pas jusqu'à promouvoir la démocratie. La Suède, la Prusse, la Saxe converties au pro-

testantisme, restèrent sous la monarchie absolue; le Danemark devint un despotisme légal. En Suisse, les cantons aristocratiques seules admirèrent la religion nouvelle. Enfin tout le monde sait quel tyran fut Henri VIII fondateur de l'Eglise anglicane.

Luther explique Voltaire et les Encyclopédistes, comme ceux-ci expliquent Robespierre, comme tous ensemble ils expliquent la haine du prêtre pour la liberté. Voltaire, imbu en Angleterre des principes de l'incrédulité moderne, devint le chef de la ligue philosophique qui forma le complot d'écraser la religion du Christ. Ils procédèrent en répandant des nues de pamphlets où l'incrédulité et le libertinage étaient prêchés sur tous les tons.

A travers les blasphèmes anti-religieux et anti-sociaux, était mêlé le nom de liberté. La sève empoisonnée affecta d'abord les hautes branches de l'arbre social, d'où elle descendit dans les branches plus infimes. Ainsi la liberté, le libéralisme moderne, parut à sa naissance escortée de l'irréligion, du cynisme et du libertinage. Plus tard elle se montra travestie en vampire regorgeant de sang. Oh! il faudrait la plume d'un Tacite, ou plutôt d'un Jérôme, pour décrire les horreurs qui se commirent au nom de la liberté. Rien d'étonnant donc si la religion la méconnaît pour sa sœur. Cette vierge si pure devait défailir à l'idée d'être baisée par une telle prostituée. Et il faut être de bon compte; jusqu'à ces derniers temps, quand est-ce que le libéralisme européen a fait ce qu'il devait faire pour se réhabiliter dans l'estime des hommes d'ordre et de religion? Bon pour détruire, quand est-ce qu'il s'est montré capable de fonder et d'affermir? La France vient d'inaugurer sa 14em constitution depuis 1792. Quand est-ce qu'il s'est montré guéri de sa défiance hostile à tout pouvoir? Quand est-ce qu'il s'est montré noble et généreux dans ses instincts? Est-ce en jetant sur le pavé les vierges consacrées à Dieu; en volant es propriétés d'autrui; en poursuivant de la haine la plus lâche, en chassant de leur sol natal, en traquant comme des bêtes fauves des hommes innocents et faibles? Quand est-ce qu'il a déposé cette vieille antipathie contre la religion, dans laquelle il puise une aversion si tenace contre toutes les libertés morales, telles que la liberté d'association, la liberté d'éducation et d'enseignement, etc.?

M. Parent se flatte que tout tend à aujourd'hui à rentrer dans la bonne voie. Mais le libéralisme suisse ne prouve pas cela, par la conduite si brutalement injuste et tyrannique qu'il tient envers l'Eglise et son représentant, Mgr. Marilley; mais le libéralisme italien ne prouve pas cela, quand armé du poignard de Stéril, il se souille d'un assassinat qui rappelle la civilisation de nos anciens Bretons; quand ses halles meurtrières sifflent jusque dans les appartements d'un Pontife qui veut si sincèrement le régime de la vraie liberté. — Parce que la religion et le prêtre n'ont pas été outragés publiquement en France, dans les deux dernières révolutions, s'en suit-il que le libéralisme européen soit religieux? Pour moi, je voudrais me débarrasser de l'idée qu'il marche toujours escorté, d'un côté par le rationalisme qui nie la foi, de l'autre par le sensualisme qui nie la vertu. — Au reste, lecteurs, n'allez pas croire que je sois sceptique et que je ne voie que le mal. Je vois aussi le bien, et je ne crois pas à l'impossibilité de la liberté pour l'Europe. Je compare les Etats-Unis à l'Asie. Dans la république, les lois morales s'accroissent avec les libertés politiques, la religion étend ses conquêtes; dans l'empire, elle est sans influence, humiliée sous une tutelle ombageuse.

Beaucoup d'autres réflexions trouveraient ici leur place; mais je crains de lasser. J'aurais pu parler de grand O'Connell, et dire pourquoi cet illustre avocat de la liberté n'a pu que des beaux discours de la part du prêtre. Il ne veut pas ce grand O'Connell des peuples modernes? s'enfermer la parole de l'insurrection sur toute la surface du monde. Son action était forte, mais éphémère. Il savait que le libérateur du monde n'avait pas à se laisser aveugler par le paganisme; Révoltez-vous, égarez vos malheureux opprimés; mais que les fers n'en soient pas moins tombés des mains des esclaves. J'aurais pu parler de la malheureuse Pologne et de Grégoire XVI. Il me fait peine de voir M. Parent condamner, sans forme de procès, cet illustre Pontife. Il prouve pourtant qu'il avait de l'énergie et des entrailles pour la Pologne, lors qu'il admettait, dans un sermon du Vatican, le fier Autierate, avec un langage et noble si poignant, qu'il Peut attendre s'il avait eu un cœur d'homme, et qu'il eût fait regretter s'il n'avait pas eu un front d'airain. D'ailleurs, n'avons-nous pas blâmé, nous, les chefs impudents de la malheureuse Islande? N'est-ce pas un crime que d'attiser par sa pétulance, sur un pays, des maux bien plus grands que ceux dont on a à se plaindre?

J'aurais eu à relever quelques avancées peu correctes de la part de l'humble lecteur, celui-ci par exemple: "Que le progrès social et humanitaire est la fin première de la religion ici-bas, et la voie la plus sûre pour arriver à la patrie éternelle." — Sans doute qu'un grand publiciste a eu raison, grandement raison, d'écrire cette belle sentence: "Chose étrange! la religion chrétienne qui ne semble destinée qu'à faire le bonheur de l'homme dans l'autre vie, fait encore son bonheur dans celle-ci." Cependant, la fin première de la religion, c'est de conduire l'homme à ses destinées éternelles; et la voie la plus sûre pour arriver à ces destinées, c'est la voie étroite de l'évangile: Quam arcta via est et quam angusta porta!

Enfin j'aurais eu à féliciter bien cordialement M. Parent sur son désir d'une alliance patriotique entre notre clergé et la partie active du peuple, et sur la puissance efficace de sa lecture pour l'opérer. Mais j'ai été déjà trop long.... Qu'il lui plaise donc agréer une bonne volonté, avec l'hommage de ma haute considération.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Hier, à trois heures P. M., S. E. le gouverneur général s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif. S. E. était accompagnée d'un brillant état major et des différents chefs de départements, et avait sous le Conseil, dont la Chambre était remplie de dames et de citoyens; il lui a plû faire requérir la présence de l'assemblée législative. Cette assemblée s'est bientôt rendue à cette réquisition, et S. E. le Gouverneur Général a ouvert, par les discours suivants, la 2e session du 3e Parlement Provincial. (Ce discours a été lu, en français et en anglais; Lord Elgin prononça le français aussi purement qu'un Parisien.)

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée. J'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la Province depuis la dernière Session. Les preuves qu'a données le peuple du Canada, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront, je m'en flatte, à asseoir le crédit de la Province sur une base plus solide et à augmenter sa prospérité.

Je suis autorisé à vous informer que Sa Majesté a résolu d'exercer la prérogative de la Clémence, en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids des conséquences pénales d'offenses politiques résultant des malheureux événements de 1837 et 1838; et j'ai reçu ordre de la Reine de vous inviter à concourir avec moi à la passation d'un Acte pour donner leur plein effet aux très gracieuses intentions de Sa Majesté.

Je suis fort aise d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la Législature locale, exprimé dans une Adresse des deux Chambres du Parlement Provincial, le Parlement Impérial a passé un Acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la Langue Française.

J'ai été pendant la vacance en communication avec le Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies et avec les Lieutenants-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, au sujet du Bureau de Poste Provincial, et je puis vous informer qu'à la réunion du Parlement Impérial il va être pris des mesures pour conférer aux autorités Provinciales l'entier contrôle et régie de ce département. J'espère que, lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme, pour les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord.

Je suis porté à croire qu'il résultera beaucoup d'avantages pour les intérêts publics d'une augmentation dans la Représentation, et j'appelle toute votre attention à ce sujet d'une importance plus qu'ordinaire.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée pendant un temps, à l'opération de l'Acte des Ecoles, dans certaines parties du Bas-Canada. Je suis d'avis néanmoins qu'on peut avec avantage amender cet Acte, dans quelques-uns de ses détails, et j'ai la confiance que vous consentirez volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré, en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la Province.

Parmi les sujets qui engageront votre attention, se trouvent le système de Judicature, dans les deux sections de la Province — les lois qui se rapportent au régime municipal, et la Constitution de l'Université de King's College.

Les Officiers employés à explorer le pays entre Québec et Halifax, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un Chemin de fer destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation. Je le mettrai devant vous, avec une Dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de Sa Majesté à ce grand ouvrage.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Je ferai mettre devant vous les Campes Publics avec le Budget pour l'année.

Je me repose sur votre empressement à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

J'ai remarqué avec plaisir que le Canada a eu sa large part de la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Je n'ai pas manqué de faire sentir aux Ministres de Sa Majesté l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des Statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la Province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports, pour y chercher leurs chargements, et j'éprouve beaucoup de satisfaction à dire que le Gouvernement de la Reine a bien accueilli mes représentations à ce sujet.

Un nombre de mesures qui paraissent mériter l'attention du Parlement Provincial, dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la Province, à étendre son commerce, et à contribuer au développement de ses ressources, je recommande les suivantes à votre considération comme étant d'une importance particulière :

Pourvoir aux fonds nécessaires à l'achèvement des Canaux du St. Laurent au plus tôt possible. On est en train de dépenser une somme additionnelle modique on peut mettre ces grands ouvrages en état de partir, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux, tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du Lac Erie à l'Océan. Cet objet une fois accompli le Canada posséderait une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'un loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la Province, et donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la Dette Provinciale, et la création d'un fonds d'amortissement. Cette dette a été contractée, non à soutenir des guerres contestées sous le prétexte d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables. L'existence d'un revenu considérable provenant des Domaines place le créancier du Canada dans une position très-avantageuse, qui s'améliorera encore, lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'Acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les Immigrants, qui se proposent de s'établir en Canada ou dans les Etats Ouest de l'Union, de se rendre à destination par la voie du St. Laurent. Le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à ce lui qui se dirige vers l'extérieur. Je ne manquerai pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'Immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers, bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait, et en ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le Trésor Public, pour couvrir ces dépenses.

Je recommanderais en outre à votre considération la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu, provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires. Il sera peut-être jugé à propos d'autoriser le gouvernement à placer le capital provenant de cette source, soit dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques-uns des principaux établissements de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Dans vos délibérations pour mener à maturité ces mesures et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante Province, vous ne négligerez, toujours avec la volonté et le désir de coopérer avec vous. Avec un Revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses char-

ges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le Canada jouit de grands et singuliers avantages. Espérons qu'avant la Grâce de Dieu, notre Législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Après que les Membres ont été revendus du Conseil Législatif, les honorables Lafontaine, Baldwin, Pries, L. M. Viger, Hincks, M. Cameron, Merritt, Latérière, et MM. Carlier, Polette, Méthot, Blake et Drummond ont été admis à prendre leurs sièges. (M. Latérière n'était pas présent). L'Orateur a lu ensuite la lettre de résignation de M. Webster, M. P. P. de Waterloo; puis le Bill d'usage a été introduit par les Hon. Baldwin et Lafontaine. Après quoi, il a été reçu une pétition contre l'élection de Waterloo, une autre contre l'élection de Prescott, et une autre de plusieurs marchands de Montréal contre les lois de banqueroute; puis, il a été donné avis de quelques bills et motions; entre autres, 13 avis de motions de la part de M. Christie, sur une infinité de sujets dont nous parlerons en temps et lieu. L'Hon. M. Baldwin a alors proposé de considérer aujourd'hui la réponse à faire au discours du trône lu sur la suggestion faite par l'Hon. M. Badgley de ne la considérer que lundi, M. Baldwin y a acquiescé, et la motion a passé et la Chambre s'est alors ajournée. Il y avait cinquante-trois membres présents.

NOTRE JOURNAL.

Quelques-uns de nos lecteurs et abonnés regrettent que nous interrompions la lettre du R. P. Laverlochère les Récollets en Canada, les remarques sur la lecture de M. Parent, etc. Nous répondons à ces justes regrets que, comme nous devons tenir nos lecteurs et abonnés au courant des nouvelles locales et étrangères, il nous est impossible dans notre état présent de faire autrement que nous ne faisons. Qu'on nous procure un assez grand nombre de nouveaux abonnés payants, pour nous permettre de publier notre feuille trois fois la semaine, alors il n'y aura plus d'interruption dans la publication de nos articles, et nous serons plus à même de lutter pour la défense de la religion, des bons principes, et des intérêts du peuple.

Le 6 février prochain, il doit y avoir réunion au château de Monkland. Les invitations à cet effet sont déjà en partie sorties, et portent que son Excellence Madame la Comtesse d'Elgin et Kinkardine sera chez elle (at home), mardi le 6 février prochain, depuis 9 heures du soir jusqu'à une heure après minuit.

Mgr. Fêvêque de Bytown vient d'imiter l'exemple donné par l'évêque Italien, Français, Anglais, Espagnol, Belge, Allemand, Suisse, Américain et Canadien. S. G. a en effet ordonné des prières publiques pour le Pape.

L'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse a dû entrer en session hier, et celle du Nouveau-Brunswick ouvrira la sienne le 31 du courant.

Il y avait avant hier quelques cas de choléra à la quarantaine à New-York, causés par des vaisseaux arrivant de la Nouvelle Orléans.

The Canada Temperance Advocate est un journal qui paraît deux fois par mois et est spécialement consacré à la cause de la tempérance. Il est actuellement sous les soins de J. C. Becket, écrivain, et ne coûte qu'un écu par année, payable d'avance. C'est un excellent journal de tempérance; il renferme à ce sujet toutes les informations désirables. Maintenant on va nous demander si nous pouvons en recommander l'abonnement. Nous répondons à cela que, si tous les numéros étaient comme celui qui nous avons sous les yeux, nous ne croyons pas que les catholiques dûrent craindre d'y souscrire. — Vu l'abondance extraordinaire de matières que nous avons en ce moment, nous regrettons de ne pouvoir publier de suite le prospectus du 15e volume de ce journal; nous tâcherons de le faire plus tard. — On s'abonne chez J. C. Becket, Bureau, N. 211, rue St. Paul.

M. Lamothe, libraire de cette ville, a eu l'honneur de nous adresser le portrait de Mgr. Fêvêque de Montréal et celui de l'Hon. L. H. Lafontaine; nous lui en offrons nos remerciements. Ces deux portraits forment les deux premiers d'une collection de portraits des contemporains Canadiens, qui se distinguent soit dans le clergé, soit dans la politique, etc. Ce sera la "Galerie Nationale du Canada." Cette collection est bien commencée; car les deux portraits que nous avons sous les yeux sont très-bien exécutés, et entourés d'ornements bien appropriés. Le prix de chaque portrait est de deux schellins; et il n'est que de 36 sous lorsque l'on en achète deux ou trois; et il est de 30 sous si l'on en achète quatre. A vendre chez M. Lamothe, vis-à-vis le séminaire.

Nous apprenons que les deux portraits suivants vont être ceux du R. P. O'Reilly et du Dr. W. Nelson.

Nous recevons réception de la livraison de Janvier de la traduction française du Journal anglais d'Agriculture. Le traducteur est M. M. Biloud. La traduction en général nous paraît bonne; nous engageons les agriculteurs à souscrire à y souscrire et surtout à payer régulièrement leurs abonnements.

Le ton badin de la Gazette de Montréal au sujet des biens des Jésuites, et ses tentatives continuelles de susciter des querelles d'origine ou de religion, sont trop ridicules et marquent un esprit trop peu patriotique et trop peu conciliant, pour que mériter une réponse quelconque. On trouve dans ce journal-là des calomnies continuelles contre les Canadiens-Français et les catholiques, et si l'on entreprenait de relever tous ces vanes sans fondement, il faudrait se s'occuper que de la Gazette. Or, comme ce serait un sujet tant soit peu soporifique pour nos lecteurs, nous nous dispensons de les en entretenir.

Le J. de Québec du 16 contient une lettre très-longue que M. Chartier, prêtre, a écrite en 1839 au sujet de M. Papi-neau; nous en parlerons mardi.

Nous avons reçu les 11e et 12e livraisons du Répertoire National. Ces deux dernières complètent le 2e volume, et contiennent la fin d'un article de M. Parent, un morceau en vers de M. Barthe, "la Campagne" de M. E. L'Écuyer, puis quelques pièces en vers que suit la Toussaint de M. E.

L'Écuyer. Vient après un très-long article en vers, de la plume de M. Jean Taché, souche de deux familles qui portent son nom en ce pays; le tout se termine par la "Géologie" du Dr. Meilleur, surintendant de l'éducation; et les "Faux et vrai centenaire Canadien," de M. Jacques Viger. — On s'abonne chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

Afin de donner en son entier la suite des remarques de notre excellent Collaborateur, à propos de la lecture de M. Etienne Parent, nous devons encore remettre plusieurs articles préparés pour ce numéro.

Il y a eu avant-hier soir une assemblée au Marché Bonsecours, à laquelle on a passé diverses résolutions en faveur de la protection.

Il y a eu, le 11, à St. Gervais, comté de Bellechasse, une grande assemblée pour la colonisation des Townships. L'assemblée demanda un prêtre pour les colons qui vont aller s'établir au sud du comté; et adresse à cet effet une requête à l'archevêque de Québec. Elle a ensuite passé la résolution suivante: que l'administration a bien mérité du pays pour les grands avantages et les grandes facilités qu'elle accorde aux sociétés de colonisation et l'empressement avec laquelle elle en favorise le fonctionnement.

Après quoi, l'Hon. A. N. Morin et J. Chabot, écrivain, sont proclamés membres honoraires de la société de colonisation du comté, et l'on a passé des résolutions portant que l'émigration du comté se dirigera vers à un endroit déterminé au sulplus l'Assemblée passe un vote de remerciements à M. le grand vicar Mailloux, à la presse libérale du pays et au Journal de Québec en particulier, pour leurs efforts pour l'œuvre de la colonisation.

Il a paru dans le Pilot de lundi dernier un extrait d'un journal de New-York, dans lequel il était dit que Fénélon, archevêque de Cambrai, a été missionnaire en Canada. Dans le Pilot de mercredi, nous trouvons la correspondance suivante, qui répond à l'assertion précitée, et que nous traduisons :

Monsieur, — Un extrait du "rapport de la société historique de New-York du 2 janvier," publié dans le Pilot d'hier, est propre à répandre et confirmer une forte erreur historique. Le secrétaire-correspondant étranger de la société (J. R. Bartlett, écrivain) a dit, à une réunion de la société, que l'on a reçu des informations additionnelles qui prouvent que Fénélon, archevêque de Cambrai, a été missionnaire en Canada. — Si M. Bartlett avait examiné la chose plus attentivement, il aurait trouvé des preuves incontestables que M. De Saligue-Fénélon, qui, comme prêtre de la société de St. Sulpice, a exercé le saint ministère en Canada, et même à Montréal, n'a jamais été archevêque de Cambrai. Qu'il y ait en un Fénélon en Canada, c'est certain; mais il est pas moins certain que ce n'est pas celui de Cambrai. Et M. Greenhow, qui, à une réunion précédente de la société, a parlé sur le même sujet, a plutôt exprimé son désir qu'il en fut ainsi qu'il n'a affirmé la réalité du fait. — Ce sujet intéressant est actuellement étudié avec soin par quelqu'un qui a été justement appelé "le Bénédictin du Canada," et les résultats de ses recherches seront bientôt publiés. En attendant, j'espère que vous insérerez dans votre journal ce simple exposé.

Je suis, Monsieur, etc., F. M.

16 janvier, 1849.

DE TOUT UN PEU.

CHEMIN DE FER. — Nous apprenons que le chemin de fer de St. Hyacinthe est bien frémement et que la compagnie a maintenant toutes les assurances de pouvoir payer ses dépenses et bien au delà. — La compagnie a voté un don de 2250 à l'Hon. A. N. Morin, son président, pour ses services en 1848.

RÉSIGNATION. — M. Webster, M. P. P. pour Waterloo vient de résigner son siège, dit le Pilot.

AVOCAT. — M. H. A. P. Holland, ex-avocat de l'île du Prince Edouard, vient d'être reçu avocat à Trois-Rivières. Les examinateurs étaient Charles Polette, écrivain, M. P. P.; et L. R. Deslèves, écrivain.

PEINE DE MORT. — Une assemblée a eu lieu samedi dernier, sous la présidence de M. le Dr. Nelson, pour exprimer l'opinion générale sur la question de la peine de mort. Des résolutions ont été unanimement adoptées, demandant l'abolition des exécutions capitales, même pour meurtre. Minerve.

NAVIGATION. — Le Globe de Toronto du 13 rapporte que le sloop "Chief Justice Robinson" a quitté Toronto pour Grafton, plus bas que Coburg, pour aller y chercher une cargaison pour une maison de commerce de Toronto. Le fret a coûté 8 schellins par quart!

STEAMER EN CENDRES. — Le magnifique steamer "Empire State" a été consumé par les flammes à New-York dans la nuit de samedi dernier. Il était assuré pour \$100,000; la perte est de \$150,000. Neanmoins l'engin a pu être sauvé ainsi que différents effets précieux. On va de suite se mettre à le réparer.

ETATS-ROMAINS. — Il paraît que l'ictrarchie, à la tête de 500 hommes du peuple, est allé, le 11 décembre, demander aux chambres de proclamer la république et de convoquer la constituante. On ne s'est pas rendu à son désir, et la chose en est restée là. — Il est à peu près certain, qu'à part quelques ambitieux de Rome, ce sont tous des étrangers qui y fomentent les troubles. On disait que les membres du cercle populaire étaient divisés entre eux, et qu'une partie allait former un club à part. On ajoute que M. De Spaur, ministre de Bavière, a reçu des lettres qui l'accréditent comme ministre de l'Autriche près la cour de St. Siège, et que M. Temple faisait tout en son pouvoir pour engager le Pape à retourner dans ses états. On parlait de Civita-Vecchia comme devant être la résidence future de Sa Sainteté. D'autres rapports continuent à assurer que le Pape s'embarquerait pour Marseille. Toujours est-il qu'on pensait que le consistoire aurait lieu le 21 décembre, Zucchi avait quitté Bologne pour se rendre auprès du Souverain-Pontife. — La Gazette romaine du 16 annonçait qu'on venait de commencer des procédures judiciaires contre l'assassin de l'infortuné comte Rossi.

HONGRIE. — Les Hongrois se sont fait battre par Jellachich près de Wieselburg. En revanche, ils ont battu les troupes du pasteur Urban, qu'ils ont fait prisonnier. Les Hongrois continuent à avoir pleine confiance dans le résultat de la guerre.

L'ARMÉE. — On disait à Paris aux dernières dates que l'armée française allait être organisée sur un pied tout différent de celui sur lequel elle est maintenant.

LES DUCHÉS. — Il paraît que le gouvernement des Duchés a manqué au traité conclu avec le Danemark, et que celui-ci, qui est bien aise d'avoir une occasion de protester, a envoyé un protest au Holstein. — On paraît craindre un renouvellement d'hostilités.

LA RUSSIE. — Il paraît que trois courriers arrivés récemment à Naples annoncent que la Russie adresse une protestation à l'Angleterre et à la France, parce que les armées de ces deux puissances sont intervenues en faveur des Siciliens.

COLLÈGES D'IRLANDE. — Les collèges en Irlande vont s'ouvrir, malgré le reserit du Saint-Père et la lettre pastorale de l'archevêque de Tuam. Le gouvernement anglais accorde aux précepteurs des salaires qui varient depuis \$1000 jusqu'à \$400, sans compter des honoraires, etc.

LE PORTUGAL. — Au Portugal, la presse de l'opposition a attaqué violemment le gouvernement au sujet du concordat conclu entre Thomar et le nonce du Pape. Par le passé, le pouvoir spirituel sur les catholiques de l'Inde appartenait à l'archevêque de Goa, qui en retirait ainsi que la couronne un immense revenu. Le concordat donne ce pouvoir au Pape. — Les Cabral sont en baisse, Saldanha au contraire s'affermi de plus en plus. (Tribune de Londres.)

HONREUR. — M. Edem, capitaine de l'Amphitrite, vaisseau anglais sur les côtes d'Afrique, écrivait dernièrement que 600 esclaves viennent d'être massacrés, parce que les marchands ne pouvaient trouver à les vendre!

FAITS REMARQUABLES. — Un million de billets de banques placés les uns sur les autres, formerait une pile de la hauteur de 416 pieds.

Les combinaisons que peuvent former les 24 lettres de l'alphabet s'élèvent au chiffre de 620,448,401,733,239,439 360,000. Abeille de Québec.

NOUVEAU BRUNSWICK. — Nous voyons, par le Morning Post de St. Jean de Terre-Neuve, que pour l'an 1848, la dette du Nouveau Brunswick ne sera pas moins de £100000!

STATISTIQUE DE LA CHARITÉ. — L'association formée à New-York pour l'amélioration des classes pauvres a noblement rempli sa mission durant l'année qui vient de finir. Du 1er novembre 1847 au 31 octobre 1848, ses secours se sont étendus à 5,340 familles, formant un total de 24,030 personnes. Le nombre de visites charitables faites par ses membres s'est élevé à 28,040. Enfin, elle a distribué une somme de \$23,413, l'année sa balance, il est vrai, par un déficit de \$335, mais lorsqu'une institution comprend ainsi ses devoirs, quelle bourse ne s'ouvrirait pour elle? Courrier.

UN FAIT. — Une personne de notre connaissance, ayant perdu un paquet d'une certaine valeur, revint sur ses pas sans grand espoir, car elle avait parcouru des rues très-frequentées, et c'était en plein jour. Sa joie égala sa surprise en retrouvant, assez loin, le paquet encore intact. Elle ne pouvait se rendre compte d'un si heureux hasard, lorsqu'elle aperçut enfin que le paquet était ostensiblement enveloppé dans un numéro de la Démocratie pacifique.

NAISSANCES.

A Québec, le 14, la Dame de P. J. O. Chauveau, Ecrivain, M. P. P. a mis au monde une fille.

A Québec, le 17 courant, la dame de l'Hon. R. E. Carrou, président du Conseil Législatif, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

En cette ville, le 16 du courant, par messire Primeau, curé de Varennes, Charles-Joseph Coursol, écrivain, Avocat et Coroner pour le District de Montréal, à Delle Emilia-Henriette-Hélène Taché, fille aînée de l'Honorable E. P. Taché, commis-aire en chef des travaux publics et l'un des membres du Conseil Exécutif.

DÉCÈS.

En cette ville, le 13, M. John-Fisher Miller, fils unique de feu Alex. Miller, Ecrivain, âgé de 17 ans.

En cette ville, vendredi le 12 du courant, Marie-Elmire Azilda, enfant de H. Lapparre, Ecrivain, notaire, âgé de 3 ans 3 mois et quelques jours.

Iler en cette ville, à l'âge avancé de 65 ans, M. Antoine Hurubise, ancien et respectable citoyen du quartier St. Jacques; homme de probité, citoyen vertueux, tendre époux, M. Hurubise réunissait toutes les qualités qui distinguent le vrai chrétien. Quoique pauvre lui-même, il était le soutien des pauvres du quartier, qui perdent en lui un second père. M. Hurubise était membre de la Société de St. Vincent de Paul. Son service aura lieu demain matin, à 8 heures; ses parents et nombreux amis sont priés d'y assister.

Chemin de Fer DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi et quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M. Le 21 et après le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 6 heures A. M.; Longueuil, à 9 heures A. M.; do à 2 heures P. M.; et à 4 heures P. M. Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à 9 heures A. M., quitteront St. Hyacinthe à 3 heures, et arriveront à Longueuil à 4 P. M.

Tarif des Passagers. Table with columns: 1ère Classe, 2de Classe, c. d., d. d. Rows list stations like Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe, etc.

Par Ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie, } ler. f. Montréal, 19 janvier 1849.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains accessoires aux dites manufactures; à tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. De LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie } le 20 décembre 1848. }

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargne rien pour contenter ceux qui l'encouragent. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-avant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se maintiendront toujours remarquables.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de réouvrir son

ATELIER DE RELIURE.

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Montréal, 18 déc. 1848.—4c.

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un

MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des rétrodataires.—15 Déc.

REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons recueillis.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pamondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajone, J. Lenoir, J. Boute et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en donnons pas : si nous n'avons pas reçu l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux tomes par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bilal—George de Bourcherville—George Carrier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lorinier—Joseph Cauchon—E. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Hou—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconray—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pajineau—Pierre Péllet Clère—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plemondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soudard—J. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Voudelvelde et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès de nos chambres législatives. Nous serons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELLIS ET DEMI.

Bureau des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1848. }

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniqny, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Temperance l'Abbé Chiniqny, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

A Vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE. LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit:

- Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la Législature Provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de T. R. WOOD, ANGELO MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; auant par son site et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 130 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue donne l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinte, le fleuve St. Laurent, la Baie de Carleton et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension, chaux, de chauffage, du chauffage et de la lumière pour l'année, est de 225 dont moitié payable d'avance. Les externes payent 45 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 21.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont tenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année, on ne permettra l'admission dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On envoie, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, qui n'est strictement catholique, reçoit de sa jeunesse de toute autre croyance religieuse; et ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils sont tenus de se conformer aux exigences publiées de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGELO MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24 RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE SOUSSIGNÉ informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau: REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président, P. Beaubien, Francis Hinckels, H. Mulron, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, I. T. Drummond, Joseph Beurret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. DEAUBIEN

A l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouhmet, écrivain, où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des R6-collèts. Montréal, 21 Nov. 1848.—5c-1c.

A. GERJIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NO PRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement se réunir dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUX, ARTICLES de goût etc, etc. Montréal, 25 mai.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 15 juillet 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR. 24. RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute matière de son établissement est neuve, achetée depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, (1ère. insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET et JOS. CHAPELLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.